

(Traduction)

Le 5 janvier 1994

Excellence,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 192, en date du 3 novembre 1993, concernant l'allotissement et l'assignation de canaux de télédiffusion dans les secteurs adjacents à la frontière entre les États-Unis et le Canada.

J'ai aussi l'honneur de confirmer que vos propositions sont acceptables au gouvernement des États-Unis d'Amérique et que votre Note et l'entente officieuse qui lui est jointe, dont les versions française et anglaise font également foi, ainsi que la présente réponse, constituent entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique un accord qui entre en vigueur à la date de la présente réponse.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Pour le secrétaire d'État
(signé)

Son Excellence Monsieur John G.D. de Chastelain
Ambassadeur du Canada